L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

MARDI MATIN, 26 MARS.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

DEUXIÈME PARTIE.

L'EXIL.

UN ANCIEN AMI—(Suite).

—Mon fils, songez d'abord au présent.

—Oui, oui, ma mère, dit-il, en cherchant à renouer le fil de ses idées; oui, je vous entends...... Ah! quelle pensée, vous avez eue!

Il se frappa le front, resta plusieurs instants le visage caché dans ses mains, et murmura en parlant à lui-même:

—Non c'est impossible!.... Ce sont des conjectures qui ne reposent sur rien. Cela ne saurait être.... cela n'est pas.

Et levant les yeux sur sa mère, dont il pénétra l'inquiétude, et qui paraissait se demander si son esprit, ému par tant de secousses, ne s'égarait pas, il reprit, comme s'il fût parvenu à se convaincre que tout ce qu'elle pouvait supposer n'était que chimérique.

—Achevez, de grâce.... Que me disiez-vous de mon avenir?

Elle lui répéta avec une douceur attristée ses derniers conseils.

Il réfléchit de nouveau; puis, s'opiniâtrant d'autant plus dans son idée qu'il craignait davantage de bâtir sur le sable, incapable de se résigner à cette conviction, et persistant à se confier dans une intervention efficace de la princesse.

—Je serai toujours prêt à vous obéir, ma mère, dit-il; mais par pitié ne changez pas ce conseil en un ordre; ne m'obligez pas à m'expatrier.

—Soit, donc, mon fils, répondit la pauvre mère avec amertume; je ne veux pas vous mettre dans le cas de me désobéir ouvertement. Je vous ai fait connaître mes désirs, qui sont aussi ceux de votre excellent aïeul. Son avis, comme le mien, est qu'il ne vous reste pas d'autre parti, à moins de mettre le comble à la colère du roi, et nous sommes résolus à ne pas tremper dans une semblable rébellion.

Réfléchissez, ajouta-t-elle. Voici de l'argent, car je ne prétends point vous laisser dans un dénuement indigne de votre nom, et d'ailleurs je ne me regarde que comme simple dépositaire de la fortune de votre père.

—Ma mère, dit-il avec effort, ne vous hâtez pas de me condamner, et ne doutez jamais de mon respect ni de ma tendresse!

—Vous avez le moyen de me les prouver, répondit la baronne avec une nuance de tristesse et de reproche...... Quant à moi, mon devoir me rappelle près de votre aïeul, je retourne à Konigsberg.... Si vous mettez le pied sur le territoire prussien sans la permission du roi, vous n'entendrez plus parler de moi?

—De grâce, ma mère, dit-il, ne vous hâtez pas de me condamner; si votre affection venait à me manquer, où trouverais-je un cœur comme le vôtre?...... Accordez-moi quelques jours, quelques jours seulement pour réfléchir et former un plan. Tout ce que vous venez de me révéler, en éclairant ma position, la rend plus délicate et plus critique que je ne la soupçonnais. Ma mère, n'est-ce pas, vous n'avez contre mon honneur et ma droiture aucune idée outrageante?...... Ma mère bien-aimée, vous me garderez, quelque part que j'aille, votre tendresse et votre estime?

Pour toute réponse, elle lui tendit les bras, mais avant de s'y jeter, il fléchit un genou devant elle, et dans l'attitude la plus recueillie.

—Que j'emporte votre bénédiction!...... lui dit-il.

Elle étendit sur lui ses mains émues, et, levant les yeux vers le ciel pour l'associer à ses vœux et à son amour maternel:

—Oui, répondit-elle, la mienne et celle de votre grand'mère.

Ils s'embrassèrent ensuite longuement, en échangeant leurs larmes, et la baronne ayant exprimé à M. et à Mme Christiani sa reconnaissance pour l'hospitalité dévouée accordée à son fils, reprit le chemin de Konigsberg.

Le premier usage que Frédéric fit de sa fortune nouvelle fut de rembourser les avances de son professeur et les frais qu'il lui avait occasionnés; puis il lui demanda la permission de passer encore quelques jours auprès de lui, au moins jusqu'à ce reçu d'un message attendu impatiemment, et qui devait, disait-il, fixer ses déterminations et peut-être son sort.

Ce message qui n'arrivait pas, le lecteur l'a deviné, c'était la réponse de la princesse Amélie. Rien n'était désespéré pourtant, car le [illegible] ne revenait point, et ce dernier retard s'expliquait par la difficulté de l'entreprise, et n'avait rien de désespérant.

Quant à la permission de prolonger son séjour, elle répondait au vœu de l'excellent Christiani, et elle trouva chez Emma une adhésion si empressée, qu'un jeune homme moins absorbé que notre héros dans une passion unique et dévorante eût aisément compris ce qu'elle avait de flatteur pour lui.

VIII.

LA TENTATRICE.

Situation délicate et critique, celle de deux jeunes gens, dans l'épanouissement de l'âge et des sensations, logeant sous le même toit, en contact de chaque instant, sous la garde d'un vieillard confiant et amoureux!

Emma n'avait jamais éprouvé pour Christiani qu'une estime respectueuse; il aurait été deux fois son père, et la soumission aux ordres formels de M. de Rodern l'avait seule poussée à cette alliance.

Lorsqu'elle franchit ce pas, qui lui semblait le plus dur sacrifice, elle avait déjà, qu'on veuille se le rappeler, ressenti une admiration bien vive pour le bel étudiant, renard d'or de l'Université, vanté par toutes les bouches, et, [illegible] n'était pas parfaitement comprise par elle, était [illegible] un plus redoutable ferrailleur de Konigsberg.

Emma était naturellement coquette; elle n'avait pas vu, sans en jouir, dans la conduite du jeune baron un hommage rendu à la dignité de son professeur, mais un témoignage passionné d'admiration pour ses yeux, qui étaient très beaux.

Sa tête était plus vive encore, et là-dessus elle avait écrit ce billet éloquent, que la délicatesse de Frédéric, stimulée, il est vrai, par les remontrances de Léo et par des circonstances impérieuses, laissa sans réponse—ce qui constituait la réponse la plus blessante.

Cinq ans environ s'étaient passés sur ce déni de galanterie, et quand Mme Christiani avait retrouvé l'ingrat, sa première inspiration avait été de lui faire expier par son dédain les torts négatifs dont il était coupable vis-à-vis d'elle.

Mais à ce jeu dangereux, ce fut elle qui se trouva prise. Le coupable ne paraissait nullement repentant, et loin de raviver cette flamme qu'il avait évité de comprendre naguère, il se montrait pour la jeune femme de son maître d'une courtoisie exquise, et qui ne mettait que mieux en relief sa froideur, ou tout au moins sa réserve sous un autre rapport.

Loin de cacher l'admiration que méritaient la jeunesse et les attraits d'Emma, il savait lui adresser, à l'occasion, un de ces mots délicatement tournés, qui, dans la bouche d'un cavalier accompli tel que lui, doublent leur prix.

Il la trouvait donc jolie, gracieuse, il savait l'apprécier, tout le prouvait; mais jamais un mot plus hardi, un mouvement plus empressé que ceux autorisés par la stricte étiquette; jamais une allusion au passé: l'avait-il donc mis en oubli?

On aurait eu peine à le croire, et celle qui était le plus intéressée à ce qu'il en fût ainsi ne se résignait pas à en prendre son parti.

On avait diverses fois, nous croyons l'avoir dit, cité les bonnes fortunes plus ou moins authentiques et à coup sûr exagérées du brillant page de Sa Majesté. Trenck laissait volontiers courir ces bruits, non par fatuité, mais au contraire parce qu'ils donnaient le change sur la seule bonne fortune à laquelle il attachait du prix.

L'imagination féminine et probablement romanesque d'Emma de Rodern brodait sur ce thème, et se représentait le jeune baron comme un papillon et un séducteur, conviction qui avivait la blessure de son amour propre, puisque sur ces données le galant officier n'avait d'indifférence que pour elle.

Emma aimait donc toujours Frédéric!.... Eh bien! oui, et elle l'aimait précisément par ce qu'elle avait été, jusqu'à se compromettre pour lui, et qu'il était le seul qui eût éveillé en elle des émotions si soudaines, si vives et si diverses.

La coquetterie était un de ses démons. Coquette avec bien d'autres, elle s'était toujours arrêtée à temps; nul n'aurait pu se vanter de l'avoir détournée du devoir difficile qu'elle remplissait comme épouse, parce que nul n'avait parlé à autre chose qu'à sa vanité féminine.

Mais Frédéric, sans parler, avait agi; il s'était posé en héros dans une imagination de jeune fille; il avait eu la première révélation de son cœur quand son cœur s'ignorait lui même, et ces impressions là ne s'effacent guère dans l'ordre habituel des choses, et ne s'effacent point dans la condition imposée presque aussitôt après à Mlle de Rodern.

Elle avait voulu se raidir contre ce sentiment, donner le change à ses sympathies; elle n'avait réussi qu'à s'y attacher davantage.

Bon et honnête comme nous le connaissons, Christiani s'abandonnait à la plus parfaite confiance. Le séjour de ce jeune homme auprès de cette jeune femme n'éveillait en lui aucune idée suspecte; Emma pouvait se livrer en pleine sécurité aux manèges de sa coquetterie.

C'est ce à quoi elle ne se défendit guère, et ces coquetteries, qu'elle eût trouvé d'ailleurs adorables, n'échappèrent pas longtemps à celui qui en était l'objet.

Sa position devint certainement aussi bizarre que critique, car enfin, s'il était philosophe, sa philosophie avait des bornes, nous ne le savons que trop,—et un philosophe de vingt-trois ans, aux prises avec des yeux si expressifs, des sourires si doux, des paroles si claires sous leur double entente, c'est un sage bien exposé à devenir fou.

[illegible]

Obéissant à une impression soudaine, irréfléchie, comme il l'était dans sa nature fougueuse d'en éprouver, il avança la main et s'empara de celle de la jeune femme, qui eut un tressaillement pour se retirer, mais qui céda à sa pression légère et resta.

—Emma!.... dit-il à voix basse.

Et ce nom d'Emma, qu'il prononçait pour la première fois en lui parlant, elle leva sur lui ses beaux yeux bleus un peu humides.

—Il faut que je vous voie, que je vous parle seule, sans témoins; il le faut! Ne me refusez pas!

Cela fut dit toujours à voix basse, rapidement, fébrilement, et Mme Christiani répondit de même, en dissimulant un éclair de triomphe qui voulait s'échapper sous ses longs cils.

—Demain, à deux heures!....

C'était le moment où Christiani faisait son cours au collège de la ville, nul autre n'offrait plus de sécurité.

Frédéric tenait encore la main un peu tremblante qu'on oubliait dans la sienne; un léger mouvement derrière lui indiqua le réveil du mari; abandonnant bien vite cette étreinte, il se remit à sa lecture.

Emma, rouge comme une cerise, se piqua les doigts à son aiguille, et chercha avec plus de peine à reprendre la conversation à l'endroit où elle était restée quand le professeur s'était assoupi; mais celui-ci paraissait peu disposé ce soir-là à la soutenir, et la jeune femme, qui s'en étonnait, l'ayant regardé, rencontra ses yeux fixés sur elle avec une attention sérieuse, presque inquiète.

Elle en éprouva un trouble singulier, qui la rendit muette elle-même. Frédéric, qui n'était pas lui-même dans son assiette, tenta de faire seul les frais, mais il échoua, et l'on se sépara plus tôt que de coutume.

La chambre d'Emma était contiguë à celle de son mari, qui n'était à proprement dire qu'un grand cabinet placé à la suite de la première.

Il avait coutume de traverser celle-ci, de lui dire bonsoir en l'embrassant paternellement sur le front, et de rentrer chez lui.

Ce soir-là, elle le vit s'arrêter, poser son flambeau sur sa cheminée, et s'asseoir. Quoique, dans un ménage aussi calme et régulier, il y eût dans un fait si simple rien de bien effrayant, l'imprudente coquette sentit venir et croître son émoi.

—Asseyez-vous là, mon enfant, dit-il à sa femme, en désignant un siège tout près du sien.

Ces paroles étaient encore très inoffensives, mais l'accent était triste et la physionomie austère.

—Souffrez-vous, mon ami? demanda-t-elle avec une inquiétude qui allait au delà de cette interrogation banale.

—Oui, répondit-il, je souffre.

—O mon Dieu! Que ne le disiez-vous plus tôt; le médecin demeure à deux pas.

Un sourire douloureux erra sur ses traits:

—C'est inutile; ne dérangez personne. C'est ici qu'est mon mal.

Et il posa péniblement la main sur sa poitrine.

—Mon ami!....

—Oui, là, reprit-il, au cœur, au plus profond de mon cœur. Oh! les ingrats!.... les ingrats!....

Ces paroles, cet accent, cette douleur, produisirent un effet que n'aurait certainement pas obtenu la colère ou la menace; Emma y était si peu préparée, qu'elle acheva de perdre sa présence d'esprit.

—Je vous en prie, dit-elle, ne parlez pas ainsi, ne m'accusez pas!....

Ce dernier trait était une mauvaise parole, fruit de la rancune de Mme Christiani contre Frédéric.

—Emma, poursuivit le vieillard d'un ton toujours peiné, mais péremptoire, parlez; je veux tout savoir.

—Mais, mon ami, je vous jure.... je ne sais de quoi vous parlez, ni ce qui cause l'état où je vous vois.

—Pourquoi donc me disiez-vous à l'instant de ne pas vous accuser?

—En vérité, vous avez un regard, une façon de questionner....

—Ne cherchez pas de subterfuges.... Encore une fois, je veux tout savoir! Et, s'il faut aider vos souvenirs, que s'est-il passé entre vous et M. de Trenck lorsque je me suis réveillé?

Mise en demeure avec cette précision, Mme Christiani, inexpérimentée dans le mal, se crut perdue, et comme elle n'était après tout coupable que d'intention et même que, dans son plan, elle n'avait amené le jeune baron à se déclarer qu'afin de se montrer plus forte que lui, elle acheva ce qu'elle avait commencé déjà par une insinuation.

C'était une action plus mauvaise sans doute que tout ce qu'elle avait commis jusque-là; nous la condamnons, mais nous sommes contraint de la constater. Quelle est la femme coquette à ce point qui n'ait pas sur la conscience quelque faute pareille?

—Parlez donc! insista Christiani; vous voyez que je suis instruit, et j'attends.

—Eh bien! balbutia-t-elle d'une voix que son remords rendait tremblante, M. de Trenck me demandait un rendez-vous.

Le vieillard eut un mouvement d'horreur et d'angoisse.

(A continuer.)

UN GRAND BAL PARÉ

SERA donné par une Société de Jeunes Gens, samedi soir, 6 avril 1867, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.

—DIRECTEURS.—

D. Danove,	L. Leaf,	A. Deck,
L. Daix,	A. Mendola,	J. Casanas,
O. Mendola,	M. Borges,	G. Borges,
J. Wolf,	J. Borges,	Theo. Stevens,
A. Marks.	J. Malone,	E. Danove.

Comité d'arrangements.

D. Danove,	J. Borges,	L. Daix,
G. Borges,	J. Casanas,	M. Borges.
	Commissaires.	
O. Mendola,	J. Borges,	J. Wolf,
M. Borges,	E. Danove,	A. Marks.

Prix du billet......$2.

On peut se procurer des billets d'invitation pour dames en s'adressant à M. O. Mendola, rue Dumaine, No 19; [illegible] Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 3 avril pour le restaurant et la buvette.

L'orchestre sera dirigé par C. VAGIER. 16 mars

Bal de la Société Suisse

De Bienfaisance et d'Assistance mutuelle,

DONNÉ SAMEDI, le 30 mars 1867, à la salle de la Compagnie Allemande, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

DIRECTEURS.

J. F. Kleiber*	C. Th. Forster*	A. Gasser*
M. Winteler*	A. Barbey*	C. Schumacher
A. Piaget	J. B. [illegible]*	H. Weissenbach
F. Gaschen	M. Jenny*	G. Fatzer
H. Messonier	R. Wieser	Wm. Forster.
	Jno Dorma.	

* Comité d'organisation.

COMITÉ D'INVITATION.

C. Th. Forster 46, rue de Chartres,
M. Winteler, 52 rue Bienville,
G Fatzer, encoignure Royale et Ste-Anne,
H. Messonier, 11, rue Front.
F. A. Barbier, encoignure [illegible] et Française.

Prix du billet......$2.00.

Les invitations pour dames sont à réclamer auprès des membres du comité d'invitation.

Des propositions pour la buvette seront reçues jusqu'au 20 du courant, chez M. J. Kleber, No 138 rue Tchoupitoulas. 3 mars—au 29

BAL!! BAL!!

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ TOUS LES SAMEDIS,

A LA NOUVELLE SALLE D'ORLEANS.

PRIX D'ENTRÉE POUR UN CAVALIER $2.00.

ON trouvera tous les samedis [illegible]

HYPPOLITE PERCIVAL, Propriétaire. 21 mars—1m

AU PUBLIC,

Au Commerce de la ville et de la campagne.

RECEVANT constamment en consignation, des fabricants de New-York, Boston, St Louis, Cincinnati, Louisville et autres villes, et des fabricants d'Europe, des MEUBLES de toute espèce, des CHAISES de tous les genres et modèles, des GLACES FRANÇAISES de toutes les grandeurs et modèles.

Des PIANOS qui ont remporté les prix et surtout de la fabrique de pianos de St Louis.

Nous appelons l'attention du public, celle du commerce de la ville et de la campagne sur notre grand stock que nous offrons à des prix réduits. On est invité à venir l'examiner avant de faire des achats ailleurs.

Nous recevons des marchands, des ordres pour des meubles à recevoir directement des manufactures.

Les fabricants de pianos de St Louis garantissent une durée de cinq ans pour chaque instrument que nous vendons.

MONTGOMERY BROS & Co,
R. M. MONTGOMERY, encanteur,
Marchands de meubles en gros et en détail et seuls agents de la manufacture de pianos de St Louis.
Bureau, rue du Camp, No 87.
21 fév—1mo

Fusils. Fusils. Fusils.

300 Fusils anglais à bas prix.
300 Fusils anglais de qualité ordinaire, fins.

Ce stock de Fusils et un grand stock de Quincaillerie sont offerts au commerce, en gros, aux prix les plus raisonnables, au comptant ou en billets acceptés en ville.

TAYLOR & CHURCHILL,
Rue des Magasins, No 41, en face de St James Hôtel.
26 fév—1m

R. M. DAVIS,
Courtier,
30......Rue Carondelet......30.
ACTIONS......BILLETS
Traites......Propriétés foncières.
11 mars—1m

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans.
12 mars 1867.

UN dividende de SEPT piastres par action a été déclaré par la Direction, payable aux actionnaires 1er avril prochain.

S. E. PERCY, Secrétaire.
14 mars—au 1 av

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 19 mars 1867.

LE 4 du courant, à une réunion des actionnaires, plus des deux tiers de ceux-ci ayant approuvé la réduction des actions, laquelle a été confirmée par un acte passé, le 15 mars 1867, par devant S. Magner, notaire public, les actionnaires sont, par les présentes, prévenus et requis de se présenter à la banque pour y échanger les certificats de cent piastres par action contre des certificats de soixante-quinze piastres par action, conformément au dit acte.

19 mars—1m   JNO. A. [illegible], Caissier.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 21 mars 1867.

AVIS est donné que l'assemblée annuelle régulière des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet, le LUNDI 1 Avril 1867, à midi, conformément à la charte.

22 mars—au 1av   E. S. CHARLES, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1867.

LE capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane ayant, par un acte de l'Assemblée Générale de la Louisiane, approuvé le 9 février 1867, et avec le consentement d'une majorité des actionnaires, été réduit de deux millions à un million de piastres,

Les porteurs de certificats représentant cent piastres par actions, sont prévenus et requis de se présenter à la banque, au coin des rues Royale et Conti, pour échanger les dits certificats contre de nouveaux certificats de [illegible] piastres par action. [illegible]

Les nouveaux certificats seront prêts et pourront être livrés à partir du 1er mars prochain.

Par ordre de la direction,
26 fév—6 m   L. [illegible], Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

CETTE Banque occupe en ce moment le bâtiment situé à l'angle des rues St-Charles et Union; elle [illegible] pour les opérations.

21 mars   A. SOUBIRON, Caissier.

Banque Nationale de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1867.

CETTE Banque a été transférée à son nouveau local dans la rue de la Commune, entre les rues St-Charles et Camp.

HENRY HULL, Jr, Caissier.
JOS. W. CARROLL, Vice-Président. 22 mars—1m

MALADIES.

M. F. SAUBOZ, pharmacien, élève de l'Ecole de Paris, [illegible]

F. SAUBOZ, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

Rubans, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c.

REÇU dernièrement et offert à bas prix: [illegible]

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres, No 19.

J. A. CELLES,
Architecte et Entrepreneur,
29......RUE CARONDELET......29.

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.
PAUL ALHAIZA......Directeur.

Mardi, 26 Mars 1867.
[illegible]
Comédie-vaudeville en 3 actes.
LA VEUVE AUX CAMELIAS,
Vaudeville en 1 acte.

Jeudi, 28—Première représentation de
LA FAMILLE BENOITON,
Comédie en 5 actes, de V. Sardou.

La seconde représentation de la Famille Benoiton est ajournée par la rentrée de la Compagnie d'Opéra [illegible] aura lieu SAMEDI, 30 mars.
On commencera à 7 heures et quart. 25 mars

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY

Mardi soir, 26 Mars.
Bénéfice de MILLIE SACKETT.
FIFTEEN YEARS OF A DRUNKARD'S LIFE, drame nouveau—AN OBJECT OF INTEREST, vaudeville—LES ARABES BEDOUINS.—KITTY FROM CORK. 26 mars

Théâtre National.

CE SOIR MARDI, 26 MARS,
MATHILDE,
[illegible]
Célèbre comédie en 4 actes, par Roderic Benedit.
Mercredi, 27 mars—Bénéfice de M. ALBERT HERTZBERG. 27mars

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.
J. KITTRIDGE......Trésorier.

Salle parfaitement aérée à l'aide d'une puissante machine.

Grande Semaine de Gala.

Tous les artistes de la grande troupe de l'Académie.

FESTIVAL DANSANT,

Divertissement ballet arrangé par Mlle CHRISTINE ZAVISTOWSKI.

LES FOLIES DE CUPIDON ou une nuit de rêves.

Grande représentation tous les SAMEDIS à MIDI. 21 mars

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

S. W. Schaffer......Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison.
LA REINE ENORME pesant 705 livres.
JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Grebner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.
LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y dîne [illegible] tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUGARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.
dont l'énumération serait trop longue.
De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 5 oct—6m

VILLES DE BAINS.

STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE,

fin marcheur et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les susdites villes, comme suit:

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR:—Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR, VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de hautes eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY, Rue Carondelet, No 29.
7 mars—1m

PAQUEBOT DES ATTAKAPAS.

Départ, MARDI, 26 mars, à 5 heures P. M. Pour St-Martinville, la Nlle-Ibérie, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville, Simmsport, et tous les débarcadères intermédiaires de l'Atchafalaya et du Tèche. Le bateau à vapeur CUBA, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Forsey; commis N. P. Millard, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, No 64, Vieille-Levée.
P. MIGGINS, agent pour les annonces [illegible] rues St-Louis et Conti pour y recevoir le fret. 8mars—1

AVIS.

Les jours de départ des bateaux de BAYOU-SARA sont changés, à partir de cette date, et seront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit:

LAFOURCHE.......capitaine Greathouse.
Les Vendredis, à 10 heures A. M.
Les Lundis, à 5 heures P. M.

WAGONER.......capitaine Barnes.
Les Samedis, à 10 heures A. M.
Les Mardis, à 5 heures P. M.

SIMMES.......capitaine Troxler.
Les Dimanches, à 5 heures A. M.
Les Mercredis, à 5 heures P. M.

Ces bateaux s'arrêteront à tous les débarcadères pour le fret ou pour les passagers.

J. J. BROWN, Surintendant-général.
22 mars

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS à 10 heures A. M.

Pour Thibodeauxville, [illegible], Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères [illegible]

3 mars—1m   W. M. SUELS, 8 Nlle Levée.

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf,
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. B. Richardson
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de remboursement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
CELLOS & GWARTNEY, rue Front, No 13.
16 fév—1 an

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE,
Le Mardi, à 5 heures P. M., et le Samedi, à 10 heures du matin.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR: il partira de Bayou Sara tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 8 heures du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. A. [illegible], rue Tchoupitoulas, No 4,
5 mars   J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

Département des Vivres.

ARMÉE DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, Lou. 25 mars 1867.

DES propositions cachetées, en duplicata, seront reçues jusqu'au 1er AVRIL 1867, à midi, pour fournir au Département des Vivres des Etats-Unis, 2,000 barils Farine extra de bonne qualité et fraîche.

La farine devra être livrée, au Dépôt des Vivres, dans cette ville, dans les vingt jours qui suivront l'ouverture des propositions; elle y sera inspectée avec soin par un inspecteur du gouvernement avant d'être reçue.

Aucune proposition ne sera reçue de personnes qui n'ont pas rempli les conditions de contrats antérieurs.

Les paiements se feront en les fonds qui seront en mains pour être déboursés.

On peut voir, au bureau, à la Presse Anchor, des échantillons de l'espèce de farine demandée.

Les propositions devront être adressées au soussigné et marquées "Propositions pour la farine."

A. BECKWITH,
Brev't. Maj. Géal. et C. des Vivres, A. des E.-U.
26 mars—au 1er avril

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 14 mars 1867.

AVIS est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette Banque aura lieu au No 3 du Commercial Place, MARDI, 16 avril 1867, à 1 heure P. M., pour considérer les questions suivantes:

1o—La réduction des actions à trente piastres par action.
2o—L'émission de huit mille quatre cent soixante douze (8472) actions de trente piastres.
3o—L'augmentation du nombre de Directeurs—douze au lieu de cinq.
4o—La reprise des opérations.
5o—Toutes autres questions qui intéressent l'institution.

Des livres seront ouverts à la Banque, jusqu'au jour de la réunion, pour recevoir les signatures des actionnaires qui désirent voter sous cette forme sur l'une de ces propositions ou sur toutes.

THOS. ALLEN CLARKE, Président.
17 mars

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE, No 27 rue Vieille Levée.

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY.

Bureau central: rue du Camp, No 21.

DÉPOTS:

au No 13 de la rue [illegible], aux Nos. 71 et 73 de la rue Front, aux Nos. 19 et 21 de la rue St. Thomas, au No 5 de la rue [illegible], aux Nos. 35 et 37 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,
JNO. F. FRANZ, Surintendant,
WM. VOLCKMANN, Surintendant assistant.

PHARMACIE.

Le Dr. M. ESCOUSAS a l'honneur d'annoncer au public et à sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie, rue Poydras No. 227, près du Nouveau Marché. Il remplira les prescriptions médicales; il fera le détail, remplira les commandes pour la campagne et donnera des consultations gratuites de midi à deux heures. Il s'occupera spécialement du traitement des maladies syphilitiques.
12 fév—3 m

Vente à bon marché, pour cause de liquidation.

GROCERIES. Grocerie en général, vins et liqueurs, produits d'Italie, [illegible] rue Dumaine No 16, près le marché français.

3 mars—1m   E. QUIAZZARO et J. RAGAS

JOHN A. SAUCIER.   F. MICHINARD.

SAUCIER & MICHINARD,
—AVOCATS—
No 22 rue de la Douane, entre Passage de la Bourse et rue de Chartres. 15 mars—1m

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.
(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)
CAPITAL......$5,000,000.
R. G. MUSGROVE, agent général.
68......Carondelet......68.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE-ORLEANS à	1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$[illegible] or	$45 [illegible] or	$[illegible] or
Havane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hayti	140 00	70 00	[illegible]
Santiago de Cuba	145 00	73 [illegible]	[illegible]
Jamaïque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	140 00	70 00	[illegible]
Martinique	140 00	70 00	[illegible]
Ste Lucie	145 00	72 50	[illegible]
St Vincent	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Grenade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Demerari	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Surinam	170 00	[illegible]	[illegible]
Cayenne	170 00	[illegible]	[illegible]
La Guayra	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Cabello	170 00	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colon	165 00	[illegible]	[illegible]
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	160 75	107 27
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chemé	[illegible]	271 [illegible]	[illegible]
Huacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San José	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pacasmayo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tambo Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	375 51	247 74	[illegible]
Ilo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	271 01	[illegible]
Mejillones	[illegible]	271 01	[illegible]
Iquique	[illegible]	271 01	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chañaral	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caldera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carisal Bayo	[illegible]	[illegible]	211 44
Huasco	[illegible]	[illegible]	211 [illegible]
Coquimbo	[illegible]	[illegible]	213 [illegible]
Valparaiso	441 79	414 [illegible]	[illegible]
San Francisco	[illegible]	251 50	121 10
Acapulco (Manzillo)	[illegible]	194 [illegible]	[illegible]
Punta Arenas	207 00	[illegible]	107 [illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	211 [illegible]	[illegible]
La Libertad	[illegible] 75	216 75	143 75
Acajutla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San José	[illegible] 25	227 25	151 [illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 210
Passage d'entrepont.... 130
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR FERRILLIAT, agent,
16 janv—1 an t. l. s.   127, rue de la Commune.

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord.

VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 23 mars.
EUROPE	Lemarié	Samedi 6 avril
SAINT LAURENT capt.	Bocande	Samedi 20 avril
PEREIRE	Duchesne	Samedi 4 mai.

Prix du Passage en or, pour Brest et le Havre
Première classe $135, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.
Pour Paris,
[Y compris les coupons de billets de chemin de fer, tenus à bord.]
1re classe......$155 | 2de classe......$109.
Les bâtiments sont équipés pour Paris.
Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Service médical gratuit.
Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York, en s'adressant au soussigné.
Pour passage s'adresser à
VICTOR FERRILLIAT,
22déc   127 rue de la Commune.

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire,
VIA HAVANE.

Le steamer français
DARIEN,
Partant pour le port de la Havane le 13 avril, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR FERRILLIAT, agent,
26 mars—au 13 avril   127, rue de la Commune.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New-York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, les Octobre et les Novembre.
De la NLLE-ORLEANS, les 13 Novembre et 13 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Hâvre).

1ère chambre.	2me chambre.	Entrepont.
$150 en or.	$110 50 en or.	$45 en or.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 66, ou à
26 mars   MAURY & CO., rue Gravier, No 186.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE.

	tonneaux.		Capitaine.
MORNING STAR	[illegible]	"	Berry,
GUIDING STAR	[illegible]	"	Sumner,
MISSISSIPPI	[illegible]	"	Venzie,
HAVANA	[illegible]	"	Palmer,
MONTEREY	[illegible]	"	Edwards,
MARIPOSA	[illegible]	"	Quick,
MATANZAS	[illegible]	"	
MISSOURI	[illegible]	"	Hudson

Le vapeur
MATANZAS,
Reyder, commandant,
Partira SAMEDI, le 30 mars 1867, à 8 h. du matin.
Ce vapeur sera suivi par le
MONTEREY,
Edwards, commandant,

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
G. K. GARRISON, président,
No 5, Bowling Green, New-York.

POUR GÊNES—Le beau brick italien SAN PASQUALE, de rolline et de première classe, capitaine Celesto, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira immédiatement.
Pour passage (excellents emménagements pour (12) douze passagers de pont) S'adresser au capitaine, à bord, poteau No 25, 2me District.

POUR NEW-YORK.

Ligne de steamers Cromwell,—New-York, et Nlle-Orléans.

Départ, DIMANCHE, 31 mars, à 7 heures du matin.
Le steamer favori et fin marcheur,
GENERAL MEADE,
Commandant, A. W. Sampson.
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage de 1ère classe......$60.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
26 mars   61, rue Carondelet.

POUR RIO DE JANEIRO—BRÉSIL.
Départ, mardi, 16 avril prochain.

Le magnifique vapeur
MARION,
......Commandant,
partira positivement pour Rio de Janeiro, le mardi, 16 avril prochain.
Les personnes qui désireraient émigrer au Brésil sous la protection du gouvernement impérial, par lequel le dit vapeur est affrété, peuvent se procurer tous les renseignements désirables en s'adressant à l'agent du gouvernement brésilien,
D. DE GOICOURIA,
5, rue Carondelet, bureau au fond de rez-de-chaussée.
21 mars

POUR LA HAVANE—La belle goëlette mexicaine NEPTUNO, capitaine Rivas, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu.
Pour balance de fret et passage, s'adresser chez
Mmars   PUIG FRERES, 37, rue Douane.

POUR LE HAVRE.
La belle barque américaine CAROLINE LEMONT, Brewer, capitaine, ayant tout son chargement engagé partira sous peu.
Pour passage seulement, s'adresser à L. JOUBLANC, 32, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

POUR VERA-CRUZ.
La belle goëlette américaine UNION, Bishop capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé et de beaux emménagements pour passagers de chambre, partira vendredi, 29 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC,
23mars   32, Passage de la Bourse, près Bienville.

POUR BORDEAUX.
SEULE OCCASION!   VOIE DIRECTE!
La belle barque italienne ANDREA DORIA, C. Chichero, capitaine, du port de huit cents tonneaux et de première classe, ayant tout son chargement engagé et de magnifiques emménagements pour passagers de 1ère et 2me classe, partira sous peu.
Pour fret ou passage s'adresser à
L. JOUBLANC,
32 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.
21 mars—1m

OPERATIONS. CONSULTATIONS.
Le Dr JAMES S. KNAPP, chirurgien-dentiste, se chargera des opérations que demandent les meilleur des cas [illegible] On peut le consulter sur toutes les maladies de la bouche et des dents. Il indiquera les moyens de [illegible]
7 fév—3m   No 15, rue Baronne, près Canal

PLUS DE MAUX DE DENTS!
E. MABANNE,
Chirurgien-Dentiste,
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues Ste-Pierre et Royale.
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultation, de 9 h. a. m. à 3 h. P. m.

J. A. De HART,
DENTISTE,
17......Dauphine......17
Près Canal.

VENTES JUDICIAIRES.

Claude Fonlon vs la Veuve McLelland, tutrice et als (Sophie Bagneris, veuve de James Prior McLelland), tutrice et als

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No. 12,761.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt-sept Avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, formant la moitié du terrain No Neuf, dans l'îlet No quatre-vingt-trois, suivant plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer, en février 1820, déposé en l'étude de Félix de Armas, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, au pied français, trente pieds de face à la rue Ste Anne, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient conjointement aux mineurs McLelland, pour en avoir hérité de leur oncle, feu Olivier Bienvenu, suivant acte de délivrance de legs en leur faveur par les exécuteurs testamentaires du dit Bienvenu, au rapport de C. V. Foulon, notaire public en cette ville, en date du 14 juin 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 mars—3,12,20,27 avril

E. F. MIOTON vs AUGUSTE DAVIS.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,061.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI six d'avril 1867, à ——— sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles meublants et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située rue Royale près celle de l'Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour examen.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.—
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Mmars—26, 29, 1, 8, 6 av

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c., vs. JOHN LAWRENCE GUBERNATOR.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 19,546—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson, et désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Six, suivant plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 5 mars 1858 et déposé pour recours.

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er mars—[illegible]

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de &c., vs. A. J. Powell et Evariste Miré, in solido.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI PREMIER AVRIL 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c., vs. DANIEL COX.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c., vs BENJAMIN SIMPSON HARRISON.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,617—[illegible]

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SAML. WOLFF vs THEO A. JAMES.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 Mars 1867, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, quatre d'Avril 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 mars—[illegible] 1, 4 av.

CHARLES ROLLING vs. ses créanciers.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,394—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 Mars 1867, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI treize d'Avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la masse des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

1o—Dix actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nouvelle-Orléans, inscrites au nom de l'insolvable, suivant certificat portant le No 120, daté du 18 mars 1851.

2o—Un billet souscrit par G. Ingram, à l'ordre de et endossé par C. Rolling, daté, Nouvelle-Orléans du 15 avril 1862, de la somme de deux cent dix piastres et quatre vingt cinq cents ($210 85) payable à quatre-vingt-dix jours de date.

3o—Un billet souscrit par G. Ingram, à l'ordre de et endossé par C. Rolling, daté Nouvelle-Orléans, du 16 mai 1862, de la somme de trois cent quinze piastres et quinze cents ($315 15), payable à soixante jours de date.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Mmars—26, 29—1, 3 avril

La Ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, &c., vs HENRY C. BEATY.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 27 d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Roman et Prieur, mesurant vingt-neuf pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman [illegible] plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 24 novembre 1860 et déposé [illegible] sous le No 66 du livre des plans No Un.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 mars—3,12 20,27 avril

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Adolphe Bernard—No 18,609.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui peuvent concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la susdite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'ROKE, Greffier.

Succession de James McIntosh—No 17,301.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que ce peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'ROKE, Greffier.
21 mars—21, 26, 30

Succession de MICHAEL McCARTHY—No. 28,[illegible]

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes [illegible]

Par ordre de la Cour. P. E. O'ROKE, Greffier.
17 mars—21, 26

Succession de Henry Rodenkirch—No 27,[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]

Par ordre de la Cour, P. E. O'ROKE, Greffier.
21 mars—21, 26, 30

Succession de Marie Louise Mathieu veuve Fon[illegible]—No 28,480.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]

Par ordre de la Cour, P. E. O'ROKE, Greffier.
17 mars—21, 26

Succession de Joseph P. Robinson—No 27,450

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]

Par ordre de la Cour P. E. O'ROKE, Greffier.
17 mars—21, 26

Succession de Martin Fahnert—No 28,633

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]

Par ordre de la Cour. P. E. O'ROKE, Greffier.
22 mars—26, 30

CHAMPAGNE
Carte Blanche
de Bouché Fils & Co, de Mareuil sur Ay
PAUL ADOUX & Co, seuls Agents,
28 rue Toulouse,
NOUVELLE-ORLEANS.
16janv—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$[illegible]
Savoir: Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	291,377 22	
Primes de rivières	[illegible]	
En moins, primes remboursées	4,313 10	
En moins, primes non expirées	40,394 00	
		$44,707 10
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	$[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur les rivières	204,175 25	
	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc.	[illegible]	
Escompte au lieu de scrip	77,779 [illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières	$[illegible]
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	[illegible]
Placé en bons de la ville et autres	[illegible]
Placé en actions de banques et autres	111,[illegible]
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Effets	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant Carrière,	Chas Weisbuer,
Geo A Fosdick,	A Lecour,
Simon Pitcher,	Frank Williams,
R Brewster,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Mansell,	W A Violett,
P Anderson,	D Pingle,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Fortier,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
E F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John B Wells,
Arch'd Montgomery,	J B Ehlers,
Henry J Vose,	George Foster,
T [illegible]	Andrew Stewart,

21 mars   L B Pothier.

MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHÉ.
Vente en Gros et en Détail.

UN grand stock de marchandises sèches françaises, anglaises, allemandes et américaines, de toute espèce, pour les familles et pour les habitants. Je les vends bien au-dessous des prix du marché. Les acheteurs de la campagne feraient bien de venir les examiner et de se pourvoir avant de s'adresser ailleurs.

Je reçois journellement des articles nouveaux et ceux qu'ils ne vendrai à très bon marché.

M. REIMAN,
29 jan—3m   Rue du Canal, No 182.

NOUVEAUTES!!
LION & PINSARD,
172......RUE DU CANAL......172
(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie,
MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE,
ARTICLES POUR MESSIEURS,
Chemises, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.
—PARFUMERIE FRANÇAISE—
Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.
Vente en gros et au détail.

Avis Spécial.

Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Mobile.

A une réunion des incorporateurs de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile, laquelle a eu lieu au bureau, (No. 11), au No. 127 de la rue Gravier, le major S. L. James a été appelé au fauteuil et M. Alexander Walker a été nommé secrétaire.

Sur motion de M. George A. Cox, la résolution suivante a été adoptée:

Il est résolu que le secrétaire publiera dans le "Times," le "Picayune," le "Crescent" et le "Bulletin" journaux de cette ville, une annonce conforme à la section 8 de l'acte No. 183, lequel acte est intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Mobile, il a été adopté le 19 mars 1861,— Que les livres de la dite Compagnie seront ouverts au bureau, No. 127 de la rue Gravier, Nlle-Orléans, pour souscription, au capital de la dite Compagnie, après dix jours à partir du 19 mars 1867.

S. L. JAMES, Président.
ALEX. WALKER, Secrétaire.

DR. M. PERL & CO.,
SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.
124......RUE DE CHARTRES......124
NOUVELLE-ORLEANS.
Droguistes en gros et en détail, et chimistes, [illegible]
Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.
Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.
[illegible]
22 oct—6m

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.
A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]
Aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cts. Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 15 c. pour aller et 15 c. revenir.
6m   G. PANDELLY, Surintendant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton, de la Banque de l'Union et de la Banque de la Louisiane.

Succession de Madame M. M. E. Millaudon, épouse décédée de Laurent Millaudon.
No 19,959.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu LUNDI le 1er avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 11 mars 1867, et pour le compte de la susdite succession, les actions suivantes, savoir:

300 actions pleines de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.
133 demi-actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.
100 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
30 actions de la Banque de la Louisiane.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   16 mars—1 av

Grande vente de terrains nus et améliorés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve.

Succession de M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.
No 19,959.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau: rue Carondelet, No. 20.

SAMEDI 30 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 19 959, en date de ladite Cour, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes, savoir:

Dans la ville de la Nlle-Orléans—Premier District.

1o—Trois lots de terre dans l'îlet No 68, bornés par les rues Race, Tchoupitoulas, Religieuses et Orange, désignés par les Nos. 15, 16 et 17, face à la rue Tchoupitoulas. [illegible]

[illegible]

Deuxième District.

[illegible]

Troisième District.

[illegible]

MacDonoghville, rive droite.

[illegible]

Termes et conditions.—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et la balance à douze mois de crédit en billets des acquéreurs à leur propre ordre, payables à la banque de l'Union, portant six pour cent d'intérêt par an de leur date à leur échéance, et huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. [illegible]

Les taxes de l'année courante sont aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs ont le droit de payer le montant total de l'adjudication au comptant.

Les bâtisses devront être assurées, et les polices d'assurance transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que les timbres de revenu des Etats-Unis.   25 fév—4,11,18,23 26,28,30 mars

PAR ALFRED BOULIGNY.

Quatre beaux terrains dans le Troisième District à l'encoignure de la rue de l'Esplanade.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, jeudi le 4 avril, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—

[illegible]

Grande vente de Terrains dans Jefferson City, Est et Ouest Bouligny

Succession de Mme Mie. Mthe. Eire. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.
—No 19,959—

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau No 20, rue Carondelet.

JEUDI, 28 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No 19,959, du dossier de la dite Cour, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir:

Est-Bouligny.

[illegible]

Ouest-Bouligny.

[illegible]

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse 15 jours avant la vente.

Termes et conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et la balance à douze mois de crédit en billets des acquéreurs à leur propre ordre, payables à la Banque de l'Union, [illegible]

Les taxes de l'année courante sont aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs auront le droit de payer le montant total de l'adjudication au comptant.

Actes de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres de revenu des Etats-Unis.
12 fév—[illegible] 28 mars

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 88, Cercle Trivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Sans Réserve.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
— Aussi —
300 lots Habillements extra fins.
— Aussi —
50 caisses Chapeaux pour hommes et enfants.

Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69 Chartres.

MERCREDI, 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
300 lots habillements extra fins.
—AUSSI—
350 caisses bottes, souliers et brodequins,
—ET—
50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
Conditions—Comptant.   25 mars

Grande Vente par Colis.

VENTE PAR CATALOGUE DE MARCHANDISES SECHES.

600 Colis Marchandises Sèches Françaises, Américaines, Anglaises et Allemandes.

Sans Réserve Aucune.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, No 69 rue de Chartres.

VENDREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Un des plus beaux assortiments de Marchandises Sèches offertes à l'encan, comprenant:
600 Colis Marchandises Sèches, telles que:
[illegible]
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées le matin du jour de la vente.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   25 mars

PAR CHARLES E. FORTIER.

Terrain de valeur, à Bouligny, Paroisse de Jefferson.

SUCCESSION DE SUZANNE BOUVANT.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
—No 353—

PAR C. E. FORTIER, encanteur.
Bureau, No 37, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 27 avril 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] 1867, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession:

UN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg Ouest Bouligny, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor.
Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.   26 mars—avril 3 10,20,27

Succession de Chas. A. Hattier.
—No 27,425—
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 6 avril 1867, à 11 heures du matin, il sera vendu, au coin du Passage de la Bourse et de la rue de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 20 mars 1867—

UN CHEVAL BAI.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   25 mars—avril 1,6

Propriété de prix dans le Deuxième District.
Succession de Mme Bridget Allen, décédée, femme de John Gomen.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
No 28,576.

PAR CHAS E. FORTIER, encanteur.
Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI 27 avril 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 21 mars 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la susdite succession, savoir—

[illegible]

Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1867, lesquelles devront être payées en 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 mars—[illegible] avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Bottes, Souliers, Chapeaux.

BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX.

Grande vente, sans réserve, de 350 caisses bottes, souliers et brodequins, 190 caisses chapeaux castor et feutre français, fins.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu MARDI, 26 du courant, à 10 heures du matin dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue de Chartres—
350 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment d'articles de clientèle.
—EGALEMENT—
190 caisses de chapeaux castor et feutre français, fins, pour messieurs et jeunes garçons. C'est le plus beau lot de la saison.
Ces articles sont frais, viennent d'être débarqués des derniers steamers et seront vendus sans aucune réserve quelconque.
Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.   25 mars

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO,
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI 26 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 33 de la rue Bienville, il sera vendu—
285 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, bien assorties, de saison, et dont l'énumération serait trop longue.
—Egalement—
340 lots d'habillements de printemps et d'été.
—Et—
50 caisses de chapeaux pour hommes, jeunes garçons et enfants.
Conditions—comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.   25mars

PAR O. VALETON.

Fond de Grocerie, Installations, &c.

PAR O VALETON, encanteur.

MERCREDI, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Ste Anne et Prieur—

GROCERIES. Le fond de la susdite grocerie, ayant un bon stock de sucre, café, beurre, graisse, liqueurs, marchandises d'étagères, &c. Aussi les installations comptoirs, balances, tables, chaises, verrerie, vaisselle, &c.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   25 mars

PAR J. P. BOISSEAU.

Beurre, Morue, Eau-de-vie, Genièvre, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi 26 du courant, à 11 heures du matin, au magasin No [illegible] [illegible]

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, [illegible]

IL sera vendu, MERCREDI 27 du courant, à 11 heures du matin, [illegible]

3000 bouteilles vides
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR LEON VON ZINKEN.

Vente péremptoire à l'encan.
Par LEON VON ZINKEN, encanteur

IL sera vendu à l'encan, mardi, 26 mars 1867, à 10 heures du matin, [illegible]

Porcelaine et faïence, verrerie fine, cristal, lampes, et d'autres variétés et articles de fantaisie.
Conditions—Comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.   24 mars

PAR FORSTALL & SPEAR.

Succession de John Cruise.
Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains vides et améliorés, dans les Premier, Second et Troisième Districts, à Jefferson City, Carrollton, et dans l'Etat de l'Alabama.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur.
Bureau, No 36 rue Bienville.

LUNDI le huit avril, 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Le lougre "Jack", grande seine et vivier.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente No 36 rue Bienville.

Mercredi, 27 mars 1867, à [illegible] heures du [illegible] le lougre JACK, avec voiles, etc. tel qu'il est actuellement sur le fleuve Mississippi.
—Egalement—
Une grande seine d'à peu près 75 brasses.
—Et—
Un grand vivier.
Conditions—comptant en billets du trésor des Etats-Unis.   27mars

Actions de Banques et Scrips d'Assurances.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente No 36 rue Bienville.

MERCREDI 27 mars 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—
[illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.   26 mars

Propriété de valeur améliorée, rue Seconde, Quatrième District.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, No 36 rue Bienville.

VENDREDI, 29 mars 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—
[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public.

Vente sans limite, pour cause de départ, d'une résidence, rue St-Pierre, près du marché Trémé, (Deuxième District).

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur.
Salle de vente No 36 rue Bienville.

VENDREDI, 29 mars 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs sans aucune limite—
[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres, pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur.   24mars

Le Dr GEUTEBRUCK

DE retour du Mexique aux Etats du Sud où il exerce sa profession avant et pendant la guerre offre ses services comme médecin, chirurgien, etc., au public de la Nouvelle-Orléans.

Références—Ses diplômes d'Allemagne, du Mexique et des Etats-Unis.

Il donne des consultations en allemand, en anglais, en français et en espagnol.

Consultations gratuites, pour les pauvres, de 1 à 3 heures de l'après-midi.

Rue Bourbon No 15, près Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente importante, à crédit, pour cause de liquidation, DE MARCHANDISES SECHES ETRANGERES ET AMERICAINES.

PAR VINCENT & Co.,
WM. P. VINCENT, encanteur.

MARDI 26 du courant, à 10 heures, au magasin de MM. Loeb, Simon & Co, pour cause de liquidation, au No 86 de la rue du Canal, près Camp—
1,200 colis et lots de Marchandises sèches de choix et de saison.

—En partie—

Caisses Indiennes fantaisie, différentes marques.
Do Coton blanc et Coton écru,
Do Jeans et Linseys,
Do Etoffes à robes et Stripes,
Do Casimirs et Stripes,
Do Bobinet et Etoffes à moustiquaires.

—Egalement—

Soieries, Velours, Toiles, Damas, Diaprés, Garnitures, Boutons, Tapes, Draps, Mérinos, Alpaca, Barèges, Mousseline suisse, Châles, Drap d'été, &c, &c.

Conditions—Libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts le matin du jour de la vente.   25 mars

PAR BERNARD TURPIN.

Vin, Whisky, Brandy, &c.

PAR BERNARD TURPIN,
EUG. TOURNÉ, Encanteur.

MERCREDI, 27 du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu au No 95, Vieille Levée—
Vins en barriques et en caisses, whisky, brandy, vin blanc, vins gros, vermouth, sherry, madère, porto, &c.
—EGALEMENT—
24 Dutch herrings, 4 Kegs pickled, pigs feet.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   26mars

Vente par ordre du Consul français.

PAR BERNARD TURPIN.
EUG. TOURNÉ, Encanteur.

MARDI, 26 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin de la Douane No 7, coin Julia et Magasins, par ordre du Consul français, pour le compte de qui il appartiendra—
135 barils riz reçus par le navire Palermo, de Marseille.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   26mars

PAR PALFREY & HILL.

Succession de James T. McFarlane.
—No 27,420—

Une bâtisse neuve, en bois et à étage, au coin du Chemin Félicité et de la rue Clara.—Vente à l'encan

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY JR., Encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 35.

SAMEDI 27 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du [illegible] mars 1867—pour le compte de la succession de James T. McFarlane—

TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, [illegible]

[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR S. GUINAULT.

Vente renvoyée au 29 du courant, de propriétés de valeur sur le canal Carondelet.

PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 29 mars 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
[illegible]

Succession de Louis-Dominique-Joseph Frigière—No 25,926.

PAR S GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, [illegible] mars 1867, il sera vendu à midi, [illegible] en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 mars 1867—
Un lot de meubles meublant.
Conditions comptant.   15 mars—21,26

PAR G. DE FERIET ET C. E. GIRARDEY & CO.

GRANDE VENTE A L'ENCAN DE 29 îlets subdivisés en sept cent trente-huit terrains.

Situés dans les rues du Canal, Commune, Banks, Douane, Bienville, Conti, Toulouse et autres principales rues du Premier et du Deuxième District

Sur les lignes immédiates des chemins de fer de la ville et autres chemins projetés.

TERRAINS DE CHOIX, POUR BATIR, dans la rue de la Commune, entre Rochebleve et Dorgenois.

Dans la rue Galvez, entre Bienville et Conti.

Dans la rue Dumaine, entre les rues Galvez et Johnson.

Le tout à des conditions avantageuses et à de longs termes, SANS RÉSERVES,

Par ordre de Mme de PONTALBA,
PAR G. DE FERIET & C. GIRARDEY & Co.
Encanteurs.

JEUDI, le 28 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de Mme de Pontalba, les propriétés suivantes:

[illegible]

Le lougre Jack, grande seine et vivier.

[illegible]

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160......RUE STE-ANNE......160

ETANT sur le point de déménager, offre à des prix modérés un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise, et ont des BANDES de KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1716,
26 avril   Bureau de Poste de la Nlle Orléans

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.
Par E. ROGER & CO.
O. DUFAN, Encanteur.

MARDI 26 mars, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 85 et 87 rue de la Vieille Levée—
[illegible]

—Aussi—

Madras Nansouk, Mouchoirs batiste, Bobinet, Organdies, Mousseline, Bonneterie, Gants, Cravates, Parapluie, Rubans, Chemises et Caleçons, Mérinos, Barèges à voile, Tarlatans, Coutils gris, Soieries, devants de chemises, [illegible] Chapeaux, Parfumerie, Ombrelles et meubles, etc.
Conditions à la vente   25mars

Parfumerie......Parfumerie.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DUFAN, encanteur.

MARDI, 26 mars, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 85 et 87 rue de la Vieille Levée—
Une facture de parfumerie, telle que savons, pommades, huiles eau de Cologne.
Conditions—à la vente.   25mars

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 26 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
—TELS QUE—
Bois de lit en bois de rose, [illegible]
—EGALEMENT—
Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin   mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 26 mars, à 11 heures du matin, [illegible]
Elégants Chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.
AUSSI
Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET.

Jane Frier, femme d'Henry Grant, contre Jane Adlam et Dudlow Filson—No 27,079.
Vente pour opérer un partage.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62, rue Royale.

SAMEDI 27 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Vente pour cause de départ
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 62 rue Royale.

VENDREDI 29 mars 1867, à 11 heures du matin, [illegible]

Magasin en briques à trois étages, [illegible]

Succession de J. Lang.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 62 rue Royale.

SAMEDI le 6 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

PAR J. B. CROZAT.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.
VENTE SANS RESERVE.

IL sera vendu mercredi, 27 mars 1867, à 10 heures du matin, au No 84, rue de Chartres—
[illegible]
Oranges de Bourbon et Potagères.

PAR D. E. MORPHY.

Pommes de terre. Pommes de terre.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 26 mars 1867, à 1 heure de l'après-midi, à l'entrepôt Montgomery,
357 barils pommes de terre.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   25 mars.

Beurre. Beurre.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 26 mars 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—
25 fréquins de beurre extra de choix.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   25 mars

Balais. Balais.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 26 mars 1867, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
367 douzaines balais de différentes grandeurs.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   26 mars

Quincaillerie, coutellerie, articles d'étagères, fusils, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 28 mars 1867, à 11 heures et demie du matin, dans la salle d'encan, au magasin No 47 de la rue des Magasins, au premier—
200 douzaines houes de planteurs.
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Scies, Fer, Baguettes, Fer à cercles et à bandes, Balance-Fairbank, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 26 mars 1867, à 11 heures et demie du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.   25 mars

PAR WALTON & DESLONDE.

Machines de Moulin à scie, Machine, Bouilloires, scies circulaires et de long, Bandes, Chaînes, Machine à percer, vieux Fer, &c., à l'encan.

Succession de James T. Anderson, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Dossier No 27,457.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

VENDREDI, 29 mars 1867, 11 heures du matin, sur les lieux, à A ger au lieu de la ville de la Nlle-Orléans, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 14 mars 1867 dossier No 27,457, pour le compte de la succession—

LE TIERS INDIVIS d'un lot de machines de moulin à scie, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

[illegible]

O. B. GRAHAM & Co.
130......RUE GRAVIER......130
ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.
IMPORTATEURS DE
Marchandises sèches, étrangères et du pays.
AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce [illegible]

19 jan—6m